

Adresse du tribunal du district de Béziers, qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Béziers, qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 276-277;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13956_t1_0276_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

50

La société populaire de Wassy, département de la Haute-Marne; la société populaire de Langres (1), le conseil-général de la commune de Bordeaux (2), le tribunal du district de Béziers (3), le tribunal du district de Xantes (4), département de la Charente-Inférieure, la commune de Grenoble (5), félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui déclare, au nom du Peuple français, l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable de toutes ces adresses et insertion au bulletin (6).

a

[La Sté popul. de Wassy à la Conv.; s.d.] (7).
« Législateurs,

Vous avez suivi l'impulsion de vos cœurs, vous avez lu dans le nôtre quand vous avez proclamé la déclaration impérissable du 18 floréal.

Vous avez vengé la dignité du peuple français calomnié par de lâches ennemis.

Les despotes coalisés, désespérant de vaincre une nation fière et terrible qu'ils avaient osé braver, ont voulu persuader à l'univers que leurs armes étaient justes et qu'elles combattaient un peuple d'athées.

Vous avez encore déjoué des odieux complots; l'univers est dérompé, les tyrans pâlisent, leurs trônes chancellent et leur dernière heure est prête à sonner.

Dépositaires de la gloire de la France, vous savez la conserver, restez à votre poste, le salut de la patrie vous le commande. Vous avez juré de la sauver et nous savons dès longtemps combien vous êtes fidèles à vos demandes.»

RAULO (présid.), RABIET, DEMONGEOT.

b

[La Sté popul. de Langres à la Conv.; s.d.] (8).

« Citoyens représentants,

Des factieux avaient conçu le projet insensé de voiler la statue de la Divinité, et de transformer en une horde d'assassins et de brigands une nation composée de citoyens vertueux et sensibles. C'était pour échapper à la justice de l'Être Suprême qu'ils en niaient l'existence. C'était en prêchant une morale impie qu'ils s'efforçaient d'anéantir la moralité de l'homme, de dissoudre les liens qui l'attachent à la vertu, de calmer dans l'âme du méchant la frayeur et les remords, d'enlever aux malheureux la consolation

(1) Haute-Marne.

(2) Gironde.

(3) Hérault.

(4) Saintes.

(5) Isère.

(6) P.V., XXXVIII, 316. *J. Sablier*, n° 1358; *Mon.*, XX, 645.

(7) C 306, pl. 1160, p. 1.

(8) C 306, pl. 1160, p. 2; Bⁱⁿ, 19 prair.

et l'espérance, mais la Montagne était là; elle a découvert les fils cachés de cette nouvelle conspiration, et les coupables ont été précipités du roc tarpéien.

Citoyens représentants, c'est avec les sentiments de la reconnaissance la plus vive que nous applaudissons au décret par lequel vous avez proclamé l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. *L'Être éternel, la nature, la raison et la montagne, voilà les guides que nous avons juré de ne jamais abandonner.*

Vive la République.»

PIERRON, GUERINOT, MATHIEU (secrét.).

c

[La comm. de Bordeaux à la Conv.; 12 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

La municipalité de Bordeaux ne vous félicitera pas de ce que vous avez reconnu l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, parce que cette croyance a de tous temps été gravée dans le cœur des hommes vertueux, et que la sagesse de vos décrets n'a jamais permis d'en douter.

Nous devons cependant vous féliciter d'avoir rendu le décret du 18 floréal, loi salubre et sage, qui rend impuissantes à jamais les armes de l'athéisme du fanatisme sacerdotal, qui otera désormais aux calomnieux en tous genres les moyens de corrompre et d'abuser plus longtemps de la crédulité et faiblesse de quelques esprits qui sont encore dans l'enfance de la raison.

Ce décret est un des coups de foudre le plus terrible que la sainte montagne ait pu lancer contre les ennemis de la République, en ce qu'elle rallie tous les esprits, terrassé tous les despotes, leurs suppôts, et fait retomber sur ces monstres tout l'odieux qu'ils avaient voulu attribuer à la France entière.

Grâces immortelles vous soient rendues. Comptez, Citoyens, représentants sur le zèle et la fermeté républicaine de la municipalité sans-culotte de Bordeaux, pour faire chérir, respecter et exécuter vos sages lois. Salut, Amitié et fraternité.»

LATASTE, COUTEAUX, RAUZET, ABRAHAM, TUSTEL, VIALLA, AYMÉ [et 26 signatures illisibles].

d

[Le trib. de Béziers à la Conv.; 6 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Ils étaient bien corrompus, ou plutôt bien perfides, ces lâches conspirateurs qui, pour faire rétrograder la révolution, et mentant à leur conscience, ravaient l'homme au dessous de la brute, et feignaient de ne voir dans le monde qu'une production aveugle du hasard.

Leur horrible doctrine répugnait au cœur du malheureux, à qui elle arrachait le contre-poids de sa misère; elle anéantissait l'homme de

(1) C 305, pl. 1146, p. 21. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl.).

(2) C 305, pl. 1146, p. 22. Bⁱⁿ, 19 prair.

bien qui n'avait plus un témoin impartial ni aucun modèle à proposer à sa vertu. Le décret admirable qui l'a proscrite a trouvé un écho qui l'a sanctionné au fond de toute âme honnête; et à sa proclamation, l'homme fier qui s'est le plus réjoui de sa liberté a été celui qui s'est incliné le plus respectueusement devant l'être souverainement juste et éternel.

Citoyens législateurs, vous venez pour ainsi dire de vous associer à sa gloire. Tandis que les merveilles de la nature la publient depuis un million de siècles, une législation sage et incorruptible comme la nature, publiera éternellement la vôtre. Il avait ordonné le monde au physique et permis à l'homme de soulever un coin du voile qui couvrait son système pour lui donner les moyens et la satisfaction de l'ordonner au moral. Son secret fut longtemps méconnu, mais vous venez de le mettre en œuvre, et d'en faire la plus heureuse des applications. Vous avez plus fait, vous avez fait de son auteur la pierre angulaire de votre ouvrage, et c'est là que notre reconnaissance l'avait déjà placé.

La récompense de tant de bienfaits, généreux représentants, n'est pas au pouvoir des hommes. Elle doit être au fond de votre cœur, et sans doute que l'Être Suprême qui vous inspire et vous dirige saura y ajouter des jouissances, dont lui seul a aussi le secret. »

SOMNIER, CAVALIER, VILLEBRUN, MASSIP, RAYNAL,
PAILHADELIBRE.

e

[Le trib. du distr. de Saintes à la Conv.; 4 prair. II] (1).

« Législateurs,

Du haut de la Montagne salubre où la destinée des peuples du monde vous appelle et où les français vous placèrent, rien n'échappe à vos regards plus justes que sévères.

La tyrannie terrassée! De la fange, des factions monstrueuses naissent, mais vous levez la massue des hommes libres, aussitôt elles en sont frappées et anéanties! Quelle reconnaissance ne vous serait pas due, si la plus précieuse des récompenses ne se trouvait dans l'action même! Le salut de la patrie.

Enflammés du feu sacré de la liberté, vous en réchauffez sans cesse les cœurs. Encore quelques instans, vous ne souffrirez d'autres limites à son empire que les extrémités inhabitées du globe; ce que vous venez de faire pour l'Amérique en est un sûr garant.

Pendant que le fanatisme insensé, dans sa fureur, crie contre vous à l'athéisme, d'une main sage et hardie vous tracez en caractères ineffaçables l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Continuez, Législateurs, que le sang impur des tyrans et des conspirateurs fasse oublier la tyrannie et les conspirateurs; que votre fermeté et votre justice purifient la terre de l'esclavage; que votre sage philosophie éclaire l'univers et qu'il apprenne de vous à ne jamais oublier cet Être Suprême, dont vous secondez les vastes desseins en rappelant l'homme à sa dignité.

(1) C 305, pl. 1146, p. 27. B⁴ⁿ, 19 prair.

Le bonheur du monde est entre vos mains, Législateurs, malheur à vous et malheur à nous si vous abandonniez le cours de l'illustre carrière que vous poursuivez si majestueusement. Souvenez-vous que de vous dépend le sort du genre humain; et que vous ne pouvez laisser votre poste que lorsque la France aura proclamé l'affranchissement au moins du reste de l'Europe, asservi. »

DUERAIN dit MARTIMONT, LANDREAU, GOBEAU,
PATRON, TOUMEUR, PERRINEAU, ROUSSET (gref-
fier).

f

[La Comm. de Grenoble à la Conv.; s.d.] (1).

« Législateurs,

Le méchant prêche l'athéisme et la mort du sentiment. Son espoir est de mourir tout entier.

Les républicains (on ne peut l'être sans être vertueux), en mourant pour leurs devoirs et leur patrie, savent qu'ils vont se réunir à la république de toutes les âmes qui, comme eux, aimèrent la vertu et s'ils jouissent du souvenir que l'amitié des mortels conservera pour eux, ils sont bien heureux de l'amour qui les attend après leur trépas honorable.

Les abus ont détruit les abus, les vices ont dévoré les vices et vos mains habiles les ont guidés dans ce combat. Aujourd'hui que l'hydre funeste lève à peine dans la république une de ses mille têtes mourantes, vous tendez à la vertu le bras puissant de tout le peuple. Par vous la probité et la vertu sont établies à l'ordre du jour; la haine de la tyrannie est proclamée et vous déclarez que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Continuez vos travaux. Recevez pour ces déclarations sublimes les actions de grâce de la commune de Grenoble. Toujours vos sages lois sont d'intelligence avec nos besoins et nos cœurs. Oui, les habitans de Grenoble haïssent la tyrannie; oui ils aiment la probité, la vertu! Et si dans la lutte énergique à laquelle sont appelés tous les français pour écraser le despotisme et faire régner la vertu, quelques uns d'entre eux succombent sous le fer assassin, ils sont heureux, ils savent qu'ils iront dans le sein de l'Être Suprême, réunir leur âme immortelle à celle de Socrate et de tous les amis de l'humanité, à celles de tous ceux d'entre vous que l'amour de leur devoir destine à l'immortalité. »

CHALORT, GONNET, GIROUD, CLÉMENT, GAUDOZ,
GRAVIER, BERNARD, GRAND, CAPDEVIELLE, BONIN,
BUISSON [et 3 signatures illisibles].

51

Le comité révolutionnaire d'Argentan envoie, pour les frais de la guerre, la somme de 1008 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 305, pl. 1146, p. 26. B⁴ⁿ, 16 prair.; M.U. XL, 283; J. Mont., n° 39; Audit. nat., n° 623.

(2) P.V., XXXVIII, 313 et XXXIX, 120.